

ÉCOLE MATERNELLE ET  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

# Jean Carrière



Mairie du Vigan





## Présentation

*L'ouverture au monde et la citoyenneté sont essentiels à l'avenir de notre société et l'école y joue un rôle central. Elle est le lieu des premiers apprentissages, un pôle de référence autour duquel les acteurs éducatifs construisent, pour vos enfants, un environnement propre à favoriser leur réussite éducative. C'est dans ce sens que la Ville du Vigan place l'enjeu de l'éducation au cœur de son projet politique.*

*Si le domaine pédagogique relève des enseignants, il est de la compétence des communes d'offrir aux enfants et à leurs familles un environnement de qualité, sur le plan du patrimoine scolaire par exemple (travaux d'entretien, restructuration des bâtiments) mais aussi accueil périscolaire adaptés aux besoins des familles.*

*Au regard des priorités qu'elle se donne, la Ville souhaite pouvoir donner à chacun les moyens de jouer pleinement son rôle.*

*Ce guide recense toutes les informations utiles pour vous faire découvrir les services proposés par la Ville au sein des écoles publiques viganaises dans le domaine des accueils périscolaires, de la restauration scolaire, de la santé, des actions éducatives et de la sécurité.*

## Sommaire

Présentation .....	3
La Direction municipale de la vie scolaire à votre service .....	4
Les écoles publiques du Vigan .....	5
La Bibliothèque Centre de Documentations (BCD) .....	10
La restauration scolaire .....	12
La sécurité aux abords des écoles .....	16
L'école, c'est l'affaire de tous .....	17
Les parcours culturels et sportifs .....	18
Quelques coordonnées utiles .....	19

**Eric DOUCIER**  
Maire du Vigan

**Sylvie ARNAL**  
Maire-Adjointe déléguée aux affaires scolaires

### Coordonnées utiles:

**Maire-adjoint déléguée à la vie scolaire : Mme Sylvie ARNAL**  
**Permanences à la Mairie: le jeudi de 14h à 17h**  
**Place Quatrefoies de Laroquète**  
**Tél. 04 67 81 66 12**  
**E-mail: sylvie.arnal@levigan.fr et service.scolaire@levigan.fr**

**Bonne lecture!**

# 1

## La Direction municipale de la vie scolaire à votre service

Les missions de cet important service municipal sont nombreuses. En effet, si les programmes, le recrutement et l'affectation des enseignants sont gérés par l'Etat au niveau national ou académique, la commune gère et finance tout ce qui concerne le fonctionnement des écoles publiques au quotidien.

De plus, les mairies ont également la mission de contribuer au fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.

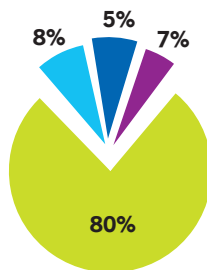
La Direction municipale de la vie scolaire prend donc en charge les missions suivantes:

- *Gestion prévisionnelle des effectifs scolaires*
- *Inscriptions*
- *Cantine scolaire*
- *Accueil périscolaire (garderie)*
- *Gestion des moyens matériels et humains (hors enseignants)*
- *Gestion des crédits alloués par la ville aux écoles (publiques et privées sous contrat)*
- *Entretien des locaux scolaires*
- *Programmation et suivi des investissements municipaux pour les écoles*
- *Suivi des actions éducatives organisées et financées par la Mairie (classes de découvertes, partenariat avec des associations, spectacles de Noël...)*

### Le budget municipal des écoles

#### Budgets 2010 Écoles

Fournitures et sorties scolaire .....	25.000
Charges de gestion (EDF, Chauffage etc...)	36.000
Personnel .....	383.000
Subvention à l'école Saint Pierre...	38.000
<b>482.000</b>	

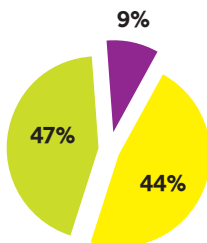


Budget 2010 des écoles  
482.000 euros

- Fournitures et sorties scolaire
- Charges de gestion (EDF, Chauffage etc...)
- Personnel
- Subvention à l'école Saint Pierre

#### Restauration scolaire

Charges de gestion .....	15.000
Coût des repas .....	75.000
Personnel (cantine et surveillance) ...	80.000
Dépenses.....	170.000
Vente de repas.....	42.000
Recettes .....	42.000



Restauration scolaire 2010  
Dépenses 170.000 euros  
Recettes 42.000 euros

- Charges de gestion
- Coût des repas
- Personnel (cantine et surveillance)

# 2

## Les écoles publiques du Viçan

### Le groupe scolaire Jean Carrière

#### Qui était Jean Carrière ?

Jean Carrière est né le 06 août 1928 à Nîmes. Fils d'un chef d'orchestre, il commence très tôt à s'intéresser à la musique et à la littérature.

Il se fait connaître du grand public en obtenant le prix Goncourt 1972 pour son deuxième livre, L'Epervier de Maheux, énorme succès de librairie, vendu à plus de deux millions d'exemplaires et traduit en 14 langues. Il publiera par la suite une quinzaine d'ouvrages. Retiré dans son chalet de Saint-Sauveur-Camprieu près du mont Aigoual, puis dans son domaine de Domessargues près de Nîmes, Jean Carrière est décédé à Nîmes le 08 mai 2005, à l'âge de 76 ans.

#### L'école maternelle « Jean Carrière »

12 avenue Jeanne d'Arc. Tel : 04 67 81 05 99

Directrice : Mme Sylvie Pavlista

Une équipe d'enseignants accueille les enfants qui sont répartis dans cinq classes:

- *Une classe de tout petits/petits*
- *Une classe de petits*
- *Une classe de moyens/grands*
- *Une classe de moyens bilingues français/occitan*
- *Une classe de grands bilingues français/occitan*

L'effectif actuel est de 113 élèves, dont 52 en classes bilingues.





A l'école maternelle, nous veillons au plus grand respect des besoins de l'enfant :

- *Besoin d'être propre (condition obligatoire d'accès à l'école)*
- *Besoins de développer l'estime de soi, d'être en sécurité,*
- *Besoins d'apprendre, de parler, de communiquer, de découvrir le monde, de comprendre.*

Tout au long de la journée, des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assurent aux côtés des maîtres et maîtresses l'accueil et le suivi des enfants, sur les temps scolaires (une par classe) et périscolaires.

Par ailleurs, une équipe d'agents municipaux assure au quotidien l'entretien des locaux. La directrice peut recevoir les parents sur rendez-vous, tous les soirs après 16h30 ou pendant sa journée de décharge de direction.

En harmonie avec l'école élémentaire, l'école maternelle travaille en fonction d'un « projet d'école » élaboré par l'équipe enseignante, qui fixe pour une durée de 3 ans des priorités globales.

#### Les points clés du projet actuel :

*Devenir écolier, améliorer le lexique et la syntaxe, structurer les récits, améliorer ses compétences en calcul mental.*

#### L'école élémentaire « Jean Carrière »

14 rue Pierre Gorlier. Tel : 04 67 81 02 50

Directrice : Mme Christiane Amant

L'équipe de 10 enseignants accueille les enfants (217 élèves en 2009-2010) qui sont répartis comme suit:

- 1 classe de CP bilingue français/occitan
- 1 classe de CP
- 1 classe de CE 1 bilingue
- 1 classe de CE1
- 1 classe de CE2
- 1 classe de CE2/CM1
- 1 classe de CM1
- 2 classes CM2
- 1 classe de CLIS

La directrice peut recevoir les parents sur rendez-vous tous les soirs après 16h30 ou pendant ses 2 jours de décharge de direction.

Le projet d'école permet d'approfondir le travail mené en maternelle.

Durant l'année 2010/2011, les classes vont particulièrement travailler sur la citoyenneté, le développement durable et la protection de l'environnement.



#### Les classes bilingues

Depuis la rentrée 2009-2010, le cursus bilingue français-occitan est proposé aux familles dès la moyenne section de maternelle. Tout en suivant les programmes scolaires nationaux, les élèves inscrits dans ces classes bilingues (près de 80 enfants sur les 2 écoles) bénéficient d'un enseignement partagé à temps égal en langue française et en langue occitane, à l'écrit comme à l'oral.

Langue romane à part entière, cousine de la langue française, l'occitan, autrefois parlé dans toute la moitié sud de la France, est porteur d'une riche tradition culturelle. Tout en maintenant vivant le lien avec les traditions et la culture de notre région, sa connaissance est pour les enfants de toutes origines un précieux enrichissement personnel et intellectuel, et facilite le contact futur avec d'autres langues.

Pour la rentrée 2010-2011, deux postes d'enseignants compétents en occitan sont créés sur le groupe scolaire Jean Carrière (1 en maternelle et 1 en primaire).

#### Les inscriptions scolaires

Afin d'alléger les démarches administratives, toutes les inscriptions scolaires s'effectuent directement à l'école Jean Carrière :

##### Ecole maternelle:

Une permanence d'une semaine se tiendra durant le mois de mai 2011 pour inscrire les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au plus tard le 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les enfants âgés de moins de 3 ans à cette même date peuvent éventuellement être scolarisés, avec l'accord de la directrice de l'école maternelle, lorsque les conditions matérielles, leur degré de maturité et l'encadrement le permettent.

##### Ecole élémentaire:

Les inscriptions se font en fonction de l'arrivée des nouveaux élèves.





**Documents à fournir pour toute inscription:**

- *Livret de famille*
- *Justificatif de domicile*
- *Carnet de santé pour les vaccinations obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite ils sont souvent associés à d'autres vaccins recommandés comme la coqueluche, la rougeole, les oreillons et la rubéole.*
- *Pour la maternelle : Certificat médical attestant que l'état de santé et de maturation de l'enfant est compatible avec la vie collective en milieu scolaire (pour l'école maternelle)*

**Les dérogations scolaires**

Les résidents sur la commune du Vigan doivent être scolarisés au sein du groupe scolaire « Jean Carrière ».

Cependant, dans certains cas, des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions. Pour que des enfants soient scolarisés dans une commune différente de leur commune de résidence, l'accord du maire de la commune de résidence et du maire de la commune d'accueil est nécessaire. La mairie de résidence de l'élève doit alors verser une prise en charge financière à la commune d'accueil.

Pour l'examen de la demande, des motifs légitimes sont exigés, tels que:

- *Nourrice dans le secteur de l'école demandée*
- *Frères ou sœurs déjà dans cette école*
- *Parents travaillant dans le secteur de l'école demandée*
- *Autres motifs (fournir tous les justificatifs utiles)*

**Important:**

Toutes les demandes sont examinées par la Direction de la vie scolaire ainsi que les directrices d'écoles. Une réponse écrite est adressée aux familles. Aucune réponse n'est donnée par téléphone. Enfin, quel que soit le motif invoqué à l'appui de la demande, la dérogation est toujours conditionnée à l'existence de places disponibles dans l'école demandée.



**Calendrier scolaire (toutes les zones)**

2010				
AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 M		31 D		31 V



2011							
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 J	6 D	6 D	6 V	6 V	6 M	6 M	6 S
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 D		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M		30 J	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
31 L		31 J		31 M		31 D	31 M

■ Zone A: Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Mez, Nantes, Rennes, Toulouse  
 ■ Zone B: Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg  
 ■ Zone C: Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles



## La classe et les aides spécialisées

### La CLIS

La classe d'intégration scolaire ou CLIS a pour mission d'offrir aux enfants en situation de handicap un enseignement adapté à leurs besoins, leur permettant de suivre un cursus scolaire complet ou partiel. Les CLIS accueillent jusqu'à 12 élèves, et sont confiées à des enseignants spécialisés.

De plus, chaque enfant scolarisé en CLIS est accueilli régulièrement dans une classe ordinaire de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à son rythme.

### La scolarisation d'un enfant handicapé

Une situation de handicap n'entraîne pas nécessairement une scolarisation en CLIS. Dans la mesure du possible et en fonction de leur handicap, les enfants sont scolarisés en classe ordinaire (maternelle et primaire) en bénéficiant éventuellement d'aides spécifiques et notamment d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire) qui est détaché pour accompagner l'enfant durant toute l'année scolaire

#### Pour en savoir plus:

Accueil Information Handicap : 0800 20 50 88 - Handiscol Nîmes : Tél. 04 66 84 83 00

### Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté : RASED

Ce réseau est un dispositif mis en place par l'Education Nationale qui intervient dans les écoles maternelles et élémentaires auprès des enfants qui éprouvent des difficultés scolaires.

Le RASED est composé d'une équipe de psychologues scolaires et d'enseignants spécialisés ( poste « G » pour permettre une meilleure adaptation à l'école, et poste « E » pour aider aux apprentissages ).

Il contribue à améliorer les performances scolaires de chaque enfant concerné, en collaboration avec l'enseignant et la famille. Le RASED intervient sur le temps scolaire après une étude fine des besoins de l'enfant. Il est amené à rendre compte aux parents des progrès de leur enfant.



## La Bibliothèque Centre de Documentation (BCD)

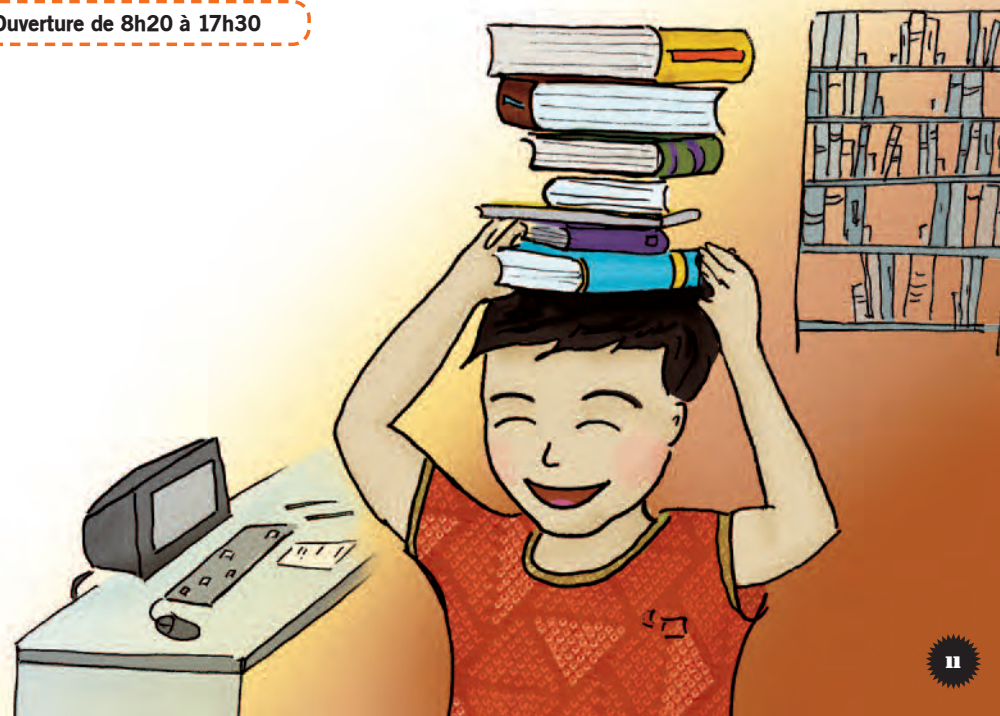
L'école Jean Carrière dispose d'une « BCD » riche d'environ 6000 ouvrages, animée par un agent municipal. Complétant utilement la Médiathèque de la Communauté de communes du Pays viganais, que les classes fréquentent également, elle accueille chaque semaine près de 250 enfants.

Bibliothèque à part entière au sein du groupe scolaire, elle offre aux élèves un lieu calme et accueillant pendant la récréation ou après la cantine. L'enfant y découvre le plaisir de lire au sein de son école, et acquiert son autonomie en se documentant, en discutant, en choisissant des livres pour la maison...

Les activités y sont variées : soutien scolaire, recherche documentaire dans les dictionnaires et les livres mais aussi sur internet, ou encore expositions, création d'affiches ou de bandes dessinées, écriture de poèmes, rédaction d'un journal trimestriel, création et lecture de contes en français mais aussi en occitan, suivi des classes de découvertes...

Toutes les activités menées dans le cadre de la BCD sont préparées en collaboration avec les enseignants, et favorisent la familiarité de chacun avec le monde multiforme de l'écrit.

Ouverture de 8h20 à 17h30





La ville du Vigan organise pour l'école maternelle et élémentaire « Jean Carrière » un service de cantine durant les périodes scolaires de 11h30 à 12h30.

Les repas servis à la cantine municipale sont préparés au Vigan par la cuisine centrale de Joël Molostoff qui élabore les menus avec l'aide d'une diététicienne. Ils sont livrés en liaison chaude.

Le restaurant scolaire accueille entre 150 et 200 enfants par jour. Les élèves des deux écoles prennent leurs repas séparément. Les « petits » sont encadrés par les ATSEM, les « grands » par des employés communaux. Les adultes présents déjeunent à table avec les enfants.

Accueillir les écoliers à la cantine, ce n'est pas simplement distribuer un certain nombre de repas. Le restaurant scolaire a aussi une vocation sociale et éducative.

A travers le temps du repas, la collectivité répond à 3 préoccupations majeures:

- **Accueillir dans de bonnes conditions: confort, calme, personnel approprié**
- **Nourrir sainement : la qualité des repas reste au centre nos préoccupations**
- **Éduquer : le repas est pour les enfants un moment de découvertes, d'apprentissage et de convivialité.**

Les inscriptions à la cantine se font chaque mois auprès des agents de la cantine de 7h15 heures à 16h45 heures.

### La santé, le goût et le « bio » à la cantine

Répondant aux attentes légitimes des familles quant à la qualité de l'alimentation de leurs enfants, la ville du Vigan s'engage pour une restauration scolaire de qualité. Depuis la rentrée de septembre 2009, les enfants ont pu découvrir sur les tables du pain, du sucre, des huiles d'assaisonnement bio.

Proposer à la cantine des aliments bio (cultivés sans pesticides ni gaspillage énergétique), des produits locaux, des fruits et légumes de saison, c'est bon pour la santé des enfants. Mais c'est aussi l'occasion de poser un regard nouveau sur les relations entre l'agriculture, l'environnement et l'alimentation.

Manger n'est pas un acte anodin. Ce n'est pas seulement une nécessité vitale, l'apport des éléments dont notre corps a besoin pour fonctionner, c'est aussi, pour nous adultes comme pour nos enfants, un temps précieux de détente et d'échanges qu'il importe d'associer à une notion de plaisir.

Consciente des enjeux de santé actuels (obésité, diabète, effets de la pollution...) et de la nécessité de sensibiliser les enfants à la protection de notre environnement, la municipalité du Vigan souhaite faire évoluer les comportements alimentaires en introduisant à la cantine une alimentation naturelle de qualité, basée sur des produits locaux et sains, et en proposant des actions éducatives sur les rapports entre la nature, la santé et la gourmandise.

Que nos enfants se régalent et acquièrent les bons réflexes !

INSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES	TARIF 2010-2011	FAMILLES VIGANAISES	
Maternelle	3,95	<b>TARIF GENERAL</b> (familles soumises à l'IR)	<b>TARIF 2010-2011</b>
Primaire	3,95	Maternelle	2,06
Familles ne résidant pas sur la commune	TARIF 2010-2011	Primaire	2,43
Maternelle	3,07	<b>FAMILLES VIGANAISES</b>	
Primaire	3,44	<b>TARIF GENERAL</b> (familles non soumises à l'IR)	<b>TARIF 2010-2011</b>
		Maternelle	1,67
		Primaire	1,91

Nb: le prix des repas payé par la ville est de 4 euros TTC

Cantine scolaire, Contact: Tél. 04 67 81 88 06





### Manquer, bouger, c'est la santé !

Votre enfant va rentrer à l'école, alors aidez-le à aborder au mieux chaque journée en vous inspirant des quelques recommandations du Programme National Nutrition et Santé :

- Une activité physique quotidienne (jeux en plein air ou sports, trajets à vélo ou à pied...) est indispensable à l'enfant. Le temps passé devant un écran (télévision, ordinateur ou console) doit être limité.
- Un petit déjeuner et un goûter équilibrés évitent les fringales, les baisses de concentration et le grignotage entre les repas. Le matin, prenez le temps de proposer à votre enfant :
- Une boisson non sucrée pour l'hydratation (éviter les sodas, trop sucrés pour « tous les jours », et limiter les jus de fruits).
- Un fruit pour les vitamines, les minéraux et les fibres.
- Un produit céréalier peu gras et peu sucré (pain, biscottes, muesli...) qui donne de l'énergie durable.
- Un produit laitier peu sucré (verre de lait, yaourt, fromage...) qui contient du calcium indispensable pour les os d'un enfant en pleine croissance.

### Les régimes

Des repas de substitution sans porc sont proposés aux familles qui en font la demande lors de l'inscription. Aucun autre régime alimentaire (menu sans viande, par exemple) ne peut être pris en compte, quels qu'en soient les motifs, en dehors de la signature d'un protocole d'accueil individualisé (PAI).

### Les allergies et problèmes de santé

Pour les enfants souffrant d'allergies ou de problèmes de santé récurrents, les familles sont invitées à contacter les directrices d'école et leur médecin afin d'élaborer en commun un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

# 5

## L'accueil périscolaire

La municipalité organise gratuitement des accueils périscolaires (« garderie » ou « étude ») réservés aux enfants dont les deux parents travaillent. Du personnel communal encadre les enfants et leur propose différentes activités.

### En maternelle:

*L'accueil se fait dans la garderie en rez-de-chaussée, sous la BCD, le matin, de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 17h45.*

### En primaire:

*L'accueil se fait de 7h30 à 8h30 dans la salle Jeanne d'Arc et le soir de 16h30 à 17h45 dans une salle de l'école élémentaire.*

### Pour favoriser la réussite scolaire

La manière dont les enfants sont accueillis en périscolaire est importante pour leur réussite scolaire, mais aussi pour l'épanouissement de leur personnalité et pour leur bien-être à l'école. Il est donc prévu, en particulier pour accéder aux différentes formes de culture, une mise en place de Contrat Educatif Local (CEL).

Sont concernés par ces projets les enfants de l'école maternelle et élémentaire, le plus souvent entre 12h30 et 13h30 dans les locaux de l'école.

Les différentes associations locales interviennent dans ces activités après examen d'un appel à projets élaboré par le Centre Social.

Parmi les actions actuellement menées à l'école, la danse, le yoga, le théâtre, le langage des signes, le jardinage, le maquettisme, les arts plastiques, les jeux...

### L'aide personnalisée

Ce dispositif, mis en œuvre depuis la rentrée 2008, s'adresse aux enfants de maternelle et d'élémentaire rencontrant des difficultés scolaires.

Les enfants concernés sont pris en charge en petit groupe par des enseignants de l'école, avec l'accord de leurs parents, sur un temps qui s'ajoute à la journée scolaire (généralement le soir après 16h30). Ce temps qui s'assimile au temps scolaire est placé sous la responsabilité des directrices et des enseignants.



# 6

## La sécurité aux abords de l'école

Une vigilance particulière est apportée par la ville du Vigan pour garantir la sécurité des personnes, enfants adultes qui travaillent ou sont scolarisés dans les écoles viganaises.

### La sécurité des bâtiments scolaires

Chaque année, des travaux de mise aux normes électriques, d'hygiène et de sécurité des personnes sont réalisés pour répondre aux obligations en la matière. L'entretien général des bâtiments contribue aussi à sécuriser les locaux et en assurer la pérennité.

### La sécurité des installations

L'atelier municipal ou des entreprises privées réalisent chaque année le contrôle des chaudières, le ramonage des conduits de fumée, la vérification des alarmes incendie, des extincteurs, du matériel de cuisine.

### La sécurité au quotidien

La direction de l'école assume la mission de responsable de sécurité dans son établissement.

Elle organise les exercices d'évacuation, veille à ce que les couloirs de circulation et les portes de sécurité ne soient pas encombrés.

Des agents municipaux sont chargés d'assurer la traversée des enfants sur les voies situées aux abords de l'école, lors des heures d'entrée et de sortie.

### Projet 2010-2011 requalification de l'avenue Jeanne d'Arc

Une étude sur la circulation avenue Jeanne d'Arc est actuellement menée pour déterminer les priorités en matière de sécurité pour le cheminement des enfants et la circulation des véhicules.

Les personnes souhaitant être informées de ce projet peuvent contacter par mail le service scolaire.

**Attention : la présence des agents municipaux ne dispensent pas les parents de faire preuve de civilité et de prudence aux abords des écoles.**

**Merci de respecter les règles essentielles de circulation et de stationnement, pour la plus grande sécurité de nos enfants.**



# 7

## L'école, c'est l'affaire de tous



Au conseil d'école, présidé par le directeur ou la directrice de l'école, siègent les représentants des parents d'élèves, les enseignants, l'inspecteur de la circonscription, le délégué départemental de l'Éducation nationale et le représentant du maire du Vigan.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Il délibère sur les activités périscolaires, la restauration, la sécurité et l'hygiène et sur tous les problèmes qui concernent la vie de l'école. Il vote le règlement intérieur de l'école et statue sur la partie pédagogique du projet d'école.

### Les associations de parents d'élèves

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école.

Les associations de parents d'élèves disposent du :

- **Droit d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux).**
- **Droit de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action.**
- **Droit d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale.**

Les associations de parents d'élèves peuvent organiser diverses manifestations qui permettent de récolter des fonds pour participer à l'organisation de sorties, de classes de découverte...

**Les élections des représentants des parents d'élèves sont fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale les 15 et 16 octobre 2010.**

### Aide à la parentalité

La famille est le premier lieu de construction de l'enfant. Les valeurs et les repères transmis par les parents, ainsi que l'identité et la culture propres à chaque famille, contribueront à l'épanouissement personnel de l'enfant. Les apprentissages de l'école viennent élargir et compléter harmonieusement cette première formation de l'enfant.

Dans cette fonction d'éducation des enfants, tous les parents sont amenés à se poser des questions. Aussi, pour vous aider dans votre rôle de parents, pour répondre à certaines des attentes rencontrées dans votre vie de tous les jours concernant votre rôle de père ou de mère, le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est à votre disposition.

**N'hésitez pas à contacter le REAAP du Gard : [reaap30@samuelvincent.fr](mailto:reaap30@samuelvincent.fr) [www.reaap30.asso](http://www.reaap30.asso).**



## Les parcours culturels et sportifs

De nombreuses associations proposent des activités culturelles et sportives sur la ville du Vigan. Nous ne pouvons toutes les citer, mais en voici quelques-unes. Pour une liste plus complète, veuillez vous adresser à l'accueil de la Mairie ou de la Maison de Pays.

Le centre culturel du Bourilhou rassemble un grand nombre de ces associations:

- Centre Social Enfance-Jeunesse: Tél. 04 67 65 54 49
- Le Bourilhou: Tél. 04 67 81 89 69
- Médiathèque intercommunale: Tél. 04 67 81 80 49
- Maison de Pays: Tél. 04 67 81 01 72
- Ecole de musique: Tél. 04 67 81 25 45
- Danse classique: Tél. 04 67 81 00 52
- Danse contemporaine : Tél. 06 27 33 61 36
- Hand-ball: Tél. 06 24 60 02 47
- Tennis: Tél. 06 83 20 79 32
- Judo: Tél. 04 67 81 14 90
- Langue des signes: Tél. 04 67 81 22 97
- Occitan: Tél. 04 67 81 84 90



## Quelques coordonnées utiles



- École Maternelle Publique « Jean Carrière »: Tél. 04 67 81 05 99
- École Élémentaire Publique « Jean Carrière »: Tél. 04 67 81 02 50
- RASED: Tél. 04 67 81 85 47
- Inspection Départementale de l'Éducation Nationale: 13, Avenue Emmanuel d'Alzon 30120 Le Vigan. Tél. 04 67 81 02 28
- Inspection Académique de Nîmes. Tél. 04 66 62 86 00
- Centre Médico Social / PMI / Assistants Sociaux: Avenue Emmanuel d'Alzon, 30120 Le Vigan. Tél. 04 67 81 86 60
- Centre Médico Scolaire du Vigan: Tél. 04 67 81 91 55
- Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA): Tél. 04 67 82 09 31
- Handiscol Nîmes: Tél. 04 66 62 86 67
- Maison de l'Handicap Nîmes: Tél. 04 66 02 78 00
- Enseignant Référent Maison de l'Handicap du Vigan: 1, Blvd. Pasteur, Tél. 04 67 81 76 08
- Espace Ados : Rue de la Carrièresse, 30120 Le Vigan, Tél. 04 67 85 08 81  
Mail : [espace-ados@orange.fr](mailto:espace-ados@orange.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h à 14h.  
Un lieu de rencontre, d'échange, d'écoute, de conseil pour tous les 13-18 ans, encadré par des professionnels.
- Centre intercommunal d'Action Sociale: Maison des Châtaigniers, 1 Côte d'Aulas, 30120 Le Vigan. Tél. 04 67 42 72 21. Fax: 04 67 42 72 01. Mail: [cias@cc-paysviganais.fr](mailto:cias@cc-paysviganais.fr)  
Accueil du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Rôle : action générale d'action sociale de proximité ( aide sociale, aide aux familles...)
- Centre social: Maison des Châtaigniers; 1 côte d'Aulas, 30120 Le Vigan, Tél. 04 67 65 54 49, Mail: [centre.social@cc-paysviganais.fr](mailto:centre.social@cc-paysviganais.fr)  
Rôle : espace intergénérationnel pour adultes, enfants, jeunes, accueil de loisirs...
- Le SAMU: Tél. 15
- Police: Tél. 17
- Pompiers: Tél. 18
- Enfance En Danger: Tél. 119, Mail: [alerte.enfance@cg30.fr](mailto:alerte.enfance@cg30.fr)
- CIDFF ( Centre d'information sur les droits des femmes et des familles): 20, Rue de Verdun, 30900 Nîmes, Tél. 04 66 38 10 70, Mail: [accueil@cidff30.fr](mailto:accueil@cidff30.fr)  
Permanences au Vigan le 2ème et 4ème vendredi du mois de 14h30 à 16h30 sur rendez vous au CIAS Maison des Châtaigniers 1 côte d'aulas 30120 Le Vigan.



**Mairie du Vigan**

**ÉCOLE MATERNELLE ET  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
Jean Carrière**



**Mairie du Vigan**

**Mairie du Vigan  
Place Quatrefaçes de Laroquète  
30123 Le Vigan Cedex BP 41021**

**service.scolaire@levigan.fr  
www.levigan.fr**